

Délibération 04/2026

COMITE SYNDICAL DU 16 FEVRIER 2026

Date de la convocation : le 4 février 2026
Nombre de membres titulaires en exercice : 9
Nombre de membres titulaires présents : 7
Nombre de membres suppléants présents : 0
Nombre de votants : 7
Vote pour : 7
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six le seize du mois de février à 16h30, le Comité Syndical s'est réuni à l'aéroport international Amiens-Henry Potez, sous la présidence de Mme Virginie CARON.

Membres titulaires présents : Madame CARON Virginie, Messieurs, BEAUVARLET Franck, BUISSET Christophe, FOURNIER Jean Michel, GEST Alain, PENAUD Guy, WATELAIN Michel

Membre titulaire absent : 2

Membres titulaires absents excusés : 2 M. MERCUZOT, Mme KUMM

Membre titulaire représenté par son suppléant : 0

Membre suppléant présent : 0

Membres votants : 7

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025

Le comptable du SMAAP a adressé le compte de gestion 2025 du syndicat mixte.



Les éléments sont conformes au compte administratif. Je vous propose donc de bien vouloir approuver les résultats du compte de gestion 2025 tels que joints en annexe et donner quitus au payeur.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, valide le compte de gestion 2025.

La Présidente du SMAAP



Virginie CARON

Délibération 05/2026

COMITE SYNDICAL DU 16 FEVRIER 2026

Date de la convocation : le 4 février 2026
Nombre de membres titulaires en exercice : 9
Nombre de membres titulaires présents : 7
Nombre de membres suppléants présents : 0
Nombre de votants : 7
Vote pour : 7
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six le seize du mois de février à 16h30, le Comité Syndical s'est réuni à l'aéroport international Amiens-Henry Potez, sous la présidence de Mme Virginie CARON.

Membres titulaires présents : Madame CARON Virginie, Messieurs, BEAUVARLET Franck, BUISSET Christophe, FOURNIER Jean Michel, GEST Alain, PENAUD Guy, WATELAIN Michel

Membre titulaire absent : 2

Membres titulaires absents excusés : 2 M. MERCUZOT, Mme KUMM

Membre titulaire représenté par son suppléant : 0

Membre suppléant présent : 0

Membres votants : 7

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Conformément aux dispositions de l'article 51 de la Loi du 2 mars 1982, modifié par l'article 48 de la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, il appartient au comité syndical d'arrêter pour le 30 juin au plus tard, le compte administratif présentant les résultats de l'exécution du budget de l'exercice précédent.

Je sou mets donc à votre approbation les résultats budgétaires de l'exercice 2025, arrêtés à :



- 1 016 938,10 € en recettes,
763 909,67 € en dépenses.

Par ailleurs, il est proposé de reprendre par anticipation l'excédent 2025 cumulé et d'inscrire au Budget primitif 2026 une recette de fonctionnement à la ligne 002 « Excédent de fonctionnement reporté » correspondant à une reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025 pour un montant de 250 087,63 €, conformément au compte de gestion 2025 et à l'état des restes à réaliser arrêté au 31 décembre 2025. Ainsi qu'une recette en investissement à la ligne 001 de 31 570,89 €

Madame la présidente quitte la salle en laissant la présidence à M. WATELAIN pour ce vote.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, valide le compte administratif 2025.

La Présidente du SMAAP



Virginie CARON

Délibération 06/2026

COMITE SYNDICAL DU 16 FEVRIER 2026

Date de la convocation : le 4 février 2026
Nombre de membres titulaires en exercice : 9
Nombre de membres titulaires présents : 7
Nombre de membres suppléants présents : 0
Nombre de votants : 7
Vote pour : 7
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six le seize du mois de février à 16h30, le Comité Syndical s'est réuni à l'aéroport international Amiens-Henry Potez, sous la présidence de Mme Virginie CARON.

Membres titulaires présents : Madame CARON Virginie, Messieurs, BEAUVARLET Franck, BUISSET Christophe, FOURNIER Jean Michel, GEST Alain, PENAUD Guy, WATELAIN Michel

Membre titulaire absent : 2

Membres titulaires absents excusés : 2 M. MERCUZOT, Mme KUMM

Membre titulaire représenté par son suppléant : 0

Membre suppléant présent : 0

Membres votants : 7

Objet : BUDGET PRIMITIF 2026

Lors du débat d'orientation budgétaire du 31 janvier 2026, Le comité syndical a pris acte des grandes orientations budgétaires pour 2026.

La présentation générale du budget 2026 jointe en annexe fait état d'un crédit en dépenses de **784 658.52 €**, dont **206 570.89 €** en investissement.

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 578 087.63 €

Notamment :

- * Contrats de prestations de services : 65 000 €
- * reports : 213.58 €
- * Honoraires : 79 500 €
- * Taxes foncières : 19 000 €
- * Prime d'assurance : 25 000 €
- * Frais d'annonces et d'insertion : 1774.05 €
- * Masse salariale : 115 500 €
- * Subvention à d'autres organismes : 110000 €
- * Dotations aux amortissements des immobilisations : 115 000 €

Recettes de fonctionnement : 578 087.63€

Notamment :

- * Résultat de fonctionnement reporté : 250 087.63 €
Il s'agit du résultat 2025 repris par anticipation.
- * contributions des collectivités membres 240 000 €
soit 80 000€ par membre
- * Quote-part des subventions d'investissement transférables : 55 000€
Il s'agit ici de dépenses d'ordre.



II) SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 206 570,89 €

Notamment :

* restes à réaliser : 28 416.51 €

* Matériel et outillage technique : 50 000 €

* Frais d'études : 50 000 €

Il s'agit notamment de la mise à jour et du suivi du schéma directeur mais aussi d'études structurantes de faisabilité.

* travaux 23 154.38 €

*Quote-part des subventions d'investissement transférables : 55 000 €

Il s'agit ici de dépenses d'ordre pour des reprises des subventions d'équipement transférables.

Recettes d'investissement : 206 570,89 €

Notamment :

* Excédents d'investissement : 31 570.89 €

Il s'agit de la reprise anticipée du résultat constaté au CA 2024.

* contributions des collectivités membres 60 000 €

proposition de 20 000€ par collectivité pour 2025

* Amortissements : 115 000€



Il est proposé d'arrêter le Budget 2026, au niveau des chapitres, tel que présenté en annexe.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve le Budget Primitif 2026.

La Présidente du SMAAP



Virginie CARON

Délibération 07/2026

COMITE SYNDICAL DU 16 FEVRIER 2026

Date de la convocation : le 4 février 2026
Nombre de membres titulaires en exercice : 9
Nombre de membres titulaires présents : 7
Nombre de membres suppléants présents : 0
Nombre de votants : 7
Vote pour : 7
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six le seize du mois de février à 16h30, le Comité Syndical s'est réuni à l'aéroport international Amiens-Henry Potez, sous la présidence de Mme Virginie CARON.

Membres titulaires présents : Madame CARON Virginie, Messieurs, BEAUVARLET Franck, BUISSET Christophe, FOURNIER Jean Michel, GEST Alain, PENAUD Guy, WATELAIN Michel

Membre titulaire absent : 2

Membres titulaires absents excusés : 2 M. MERCUZOT, Mme KUMM

Membre titulaire représenté par son suppléant : 0

Membre suppléant présent : 0

Membres votants : 7

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2025

A la suite de l'approbation du Compte administratif 2024 et du compte de gestion 2025, il est nécessaire d'affecter le résultat 2025 par anticipation au Budget Primitif 2026.

Les résultats 2025 constatés sont les suivants :

- | | |
|---|-------------|
| • Excédent de la section d'investissement | 31 570,89 € |
| • Restes à réaliser dépenses | 28 416,51 € |



• Restes à réaliser recettes	0.00 €
• Excédent net de la section d'investissement	3 154,38 €
• Excédent de fonctionnement	250 087,63 €
• couverture des besoins de financement de la section d'investissement	0.00 €
• Excédent Net de Fonctionnement	250 087,63 €
• Restes à réaliser dépenses de fonctionnement	213,58 €
• Reste à réaliser recettes de fonctionnement	0.00 €
• Excédent net de fonctionnement après couverture des restes à réaliser	249 874,05 €

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, je vous propose :

- Que l'excédent cumulé de la section d'investissement de 31 570,89 € soit inscrit en recette d'investissement à la ligne 001 du BP 2026.

Que l'excédent cumulé de la section de fonctionnement soit inscrit à hauteur de 250 087,63 € en excédent de fonctionnement reporté à la ligne 002 du BP 2026.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, valide l'affectation du résultat 2025 telle que proposée ci-dessus.

La Présidente du SMAAP

Virginie CARON

Délibération 08/2026

COMITE SYNDICAL DU 16 FEVRIER 2026

Date de la convocation : le 4 février 2026
Nombre de membres titulaires en exercice : 9
Nombre de membres titulaires présents : 7
Nombre de membres suppléants présents : 0
Nombre de votants : 7
Vote pour : 7
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six le seize du mois de février à 16h30, le Comité Syndical s'est réuni à l'aéroport international Amiens-Henry Potez, sous la présidence de Mme Virginie CARON.

Membres titulaires présents : Madame CARON Virginie, Messieurs, BEAUVARLET Franck, BUISSET Christophe, FOURNIER Jean Michel, GEST Alain, PENAUD Guy, WATELAIN Michel

Membre titulaire absent : 2

Membres titulaires absents excusés : 2 M. MERCUZOT, Mme KUMM

Membre titulaire représenté par son suppléant : 0

Membre suppléant présent : 0

Membres votants : 7

Objet : PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU MEETING 2026

Dans le cadre de l'organisation du Meeting aérien 2026, la société *Bleu Ciel Organisation* sollicite une subvention de fonctionnement. Comme nous l'avons évoqué lors de notre Débat d'Orientation Budgétaire 2026, cette subvention est proposée au budget 2025, pour un montant de 105 000 €. Cette évolution de la participation est liée au caractère exceptionnel de l'événement, organisé autour du 110^e anniversaire de la Bataille de la Somme.



Le soutien des collectivités est indispensable à l'organisation d'un événement de qualité, reconnu depuis de nombreuses années. Comme évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, la prise en charge de cette subvention, de façon exclusive, par le SMAAP constitue un poste de dépense lourd pour notre établissement. Le système de centralisation, sans évolution des contributions des collectivités, devra être réévalué pour les prochaines échéances, au regard des contraintes financières de notre établissement.

Aussi, afin de permettre l'organisation et le développement de cette manifestation importante pour le rayonnement de notre aéroport, je vous propose d'accorder une subvention de 105 000 €, telle que prévue au budget prévisionnel de l'organisateur. Ce montant pourra être minoré en cas de partenariats supplémentaires permettant un équilibre du budget prévisionnel.

Je vous demande, à cette fin, de m'autoriser à signer la convention de partenariat correspondante avec le demandeur.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, vote l'attribution d'une subvention à l'association Bleu Ciel Organisation et autorise la présidente à signer la convention de partenariat avec l'organisateur.

La Présidente du SMAAP



Virginie CARON

Délibération 09/2026

COMITE SYNDICAL DU 16 FEVRIER 2026

Date de la convocation : le 4 février 2026
Nombre de membres titulaires en exercice : 9
Nombre de membres titulaires présents : 7
Nombre de membres suppléants présents : 0
Nombre de votants : 7
Vote pour : 7
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six le seize du mois de février à 16h30, le Comité Syndical s'est réuni à l'aéroport international Amiens-Henry Potez, sous la présidence de Mme Virginie CARON.

Membres titulaires présents : Madame CARON Virginie, Messieurs, BEAUVARLET Franck, BUISSET Christophe, FOURNIER Jean Michel, GEST Alain, PENAUD Guy, WATELAIN Michel

Membre titulaire absent : 2

Membres titulaires absents excusés : 2 M. MERCUZOT, Mme KUMM

Membre titulaire représenté par son suppléant : 0

Membre suppléant présent : 0

Membres votants : 7

OBJET : PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LOIC LOVICOURT

Monsieur Loic LOVICOURT, pilote et sportif de haut niveau a exercé les fonctions de contrôleur aérien sur notre plateforme.

Depuis son départ, Monsieur LOVICOURT est resté lié à notre établissement et participe régulièrement à l'élaboration de documentation technique indispensable à l'activité de la plateforme.

Ces dernières années Monsieur LOVICOURT a développé son activité sportive jusqu'à accéder à un niveau international avec notamment la participation régulière aux championnats de France et aux championnats du monde avec des résultats réguliers.



Dans ce cadre et après avoir pu constater l'engagement de monsieur LOVICOURT à promouvoir notre établissement, soutenir la communication de l'aéroport et assurer sa visibilité tout en poursuivant son soutien et sa participation à l'élaboration des documents techniques obligatoires, il vous est proposé de renouveler le partenariat visant à soutenir financièrement l'activité de Monsieur LOVICOURT (financement d'heures de vol d'entraînement)

Le montant de cette subvention pourrait être envisagée à hauteur de 5 000 € pour 2026.

Le Conseil d'Administration valide, à l'unanimité des membres présents, le principe de partenariat et de soutien financier à M. LOVICOURT à hauteur de 5000€ pour l'année 2026 Il autorise la présidente a élaborer le cadre de ce partenariat et a conventionner avec M. LOVICOURT.

La Présidente du SMAAP



Virginie CARON